



Élections présidentielles 2022 : Charte de la **FFDys** à signer

FÉVRIER 2022

En France, 6% à 8% de la population est concernée par un trouble « Dys » soit un à trois élèves par classe de l'école maternelle au lycée.

Méconnu, longtemps considéré comme une déficience intellectuelle, le trouble Dys est un handicap invisible.

Le système français de prise en charge des personnes Dys est sous-développé et empêche l'inclusion sociale des personnes atteintes de ces troubles.

Les risques pour notre société sont pourtant énormes.

Empêchés de lire, les dyslexiques peuvent devenir illettrés.

Trop rapidement orientés vers la voie professionnelle d'apprentissage, les dyspraxiques se retrouvent en grandes difficultés dans des secteurs professionnels mal choisis.

Les dysphasiques sont encore « trop souvent » considérés comme déficients intellectuels.

Les réponses apportées sont inadaptées et pour ceux qui ne sont pas aidés, viennent grossir les rangs de l'échec scolaire, du décrochage et de l'illettrisme.

Ingénieux, créatifs, les Dys sont souvent identifiés comme des « hauts potentiels ». Leurs atouts non valorisés, faute d'apprentissages adaptés, se révèlent pourtant des faiblesses : ce qui représente un coût économique et psychique individuel et collectif énorme.

Depuis 20 ans la Fédération Française des Dys alerte sur la situation préoccupante des personnes Dys.

Il est aujourd'hui **urgent** de mettre en place une **stratégie nationale opérationnelle de prise en charge et de réelle inclusion** des personnes ayant des troubles « Dys ».

La FFDys et l'ensemble de ses associations membres (plus de 200) demandent aux candidats à la prochaine élection présidentielle de s'engager publiquement sur 6 mesures urgentes en faveur d'une prise en charge et d'une inclusion RÉELLES des personnes Dys.

Mesure 1 • Former et coordonner tous les acteurs de l'éducation et de la santé, enseignants, parents, personnel médical, paramédical et médico-social pour un meilleur repérage et un accompagnement différencié.

Mesure 2 • Apporter des réponses adaptées aux particularités des DYS et des outils adaptés aux besoins des troubles Dys. 2 exemples sont incontournables. Les conditions de passation des examens et concours doivent permettre aux élèves et étudiants Dys de révéler leurs compétences et non d'être sanctionnés en raison de leur trouble. La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) doit devenir facilement accessible pour permettre aux Dys une insertion sociale et professionnelle efficace.

Mesure 3 • Améliorer la prise en charge des frais médicaux des Dys. Ces frais représentent un coût prohibitif pour les budgets familiaux et empêche les diagnostics précoces, seuls à même d'améliorer la prise en charge des Dys et leur inclusion.

Mesure 4 • Garantir la continuité des aides et aménagements pendant toute la vie (enfance, scolarité, études, formation professionnelle).

Mesure 5 • Rendre plus accessibles tous les métiers d'accompagnants. Orthophonistes, ergothérapeutes, neuropsychologues, psychomotriciens, auxiliaires de vie scolaire sont trop peu nombreux en France. Réduire le nombre d'accompagnants est un mauvais calcul, car il aboutit à faire exploser le coût pour les finances publiques de la non prise en charge du trouble Dys.

Mesure 6 • Approfondir et financer les travaux de recherche. Pour mieux comprendre ces troubles et trouver des solutions simples adaptées à chacun. La France accuse un retard de près de 30 ans en matière de recherche scientifique sur les troubles dys par rapport à d'autres pays développés, par exemple les Etats Unis. Ce retard se paie très cher à tous les niveaux.

La reconnaissance et la prise en charge des troubles permettent l'inclusion réelle des personnes Dys qui est une cause de toute première importance pour notre société.

Signature du candidat à l'élection présidentielle 2022

